

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 4 avril 2022 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire
Madame Noëlla Daraiche, conseillère
Monsieur Albin Fournier, conseiller
Madame Sylvie Langlois, conseillère

Absents : Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller
Monsieur Jean-François Synnott, Conseiller
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

2022-04-933

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour ®
- 3) Adoption des procès-verbaux du 7 et du 30 mars 2022 ®
- 4) Acceptation des déboursés de mars 2022 ®
- 5) Acceptation des comptes à payer ®
- 6) Dépôt Situation financière au 31-03-2022
- 7) Avis de motion et présentation du règlement 212 modifiant schéma d'aménagement ®
- 8) Programmation TECQ 2019-2023 ®
- 9) Soumission de GANEX ®
- 10) Mandat à la firme LCDR ®
- 11) FAIR 2022 ®
- 12) Adoption rapport annuel du service incendie 2021 ®
- 13) Demande à Télus ®
- 14) Suivi du maire et des conseillers
- 15) Correspondance;
- 16) Varia;
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance; ®

2022-04-934

Adoption des procès-verbaux du 7 et du 30 mars 2022

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité de conseillers présents que les procès-verbaux du 7 et du 30 mars 2022 soient adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier.

2022-04-935

Acceptation des déboursés de mars 2022

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
Que les déboursés de mars 2022 soient adoptés tel que présenté.

2022-04-936

Acceptation des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 mars 2022; en conséquence, après discussion, il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 35 132.57 \$ et que la secrétaire-trésorière procède à l'émission des chèques.

2022-04-937

Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mars 2022

Le directeur général Monsieur Vital Côté fait état de la situation budgétaire au 31 mars 2022.

2022-04-938

Avis de motion et présentation du projet de règlement 212 modifiant le règlement 98 sur le schéma d'aménagement

Avis de motion est donné par la conseillère Sylvie Langlois, qu'à une séance régulière du conseil, le règlement 212 modifiant le règlement 98 sur le schéma d'aménagement, sera adopté.

2022-04-939

Programmation TECQ 2019-2023

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 03 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 03 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

2022-04-940

Soumission de Ganex

Considérant les bris fréquents sur le système automatisé de l'usine d'eau potable depuis les deux dernières années;

Considérant le diagnostic fait par le groupe GANEX;

Il est proposé par Sylvie Langlois et adopté unanimement, que la municipalité accepte la soumission de GANEX au montant de 76 800.00 \$ plus taxes, afin de faire une mise à niveau du système automatisé avec une remise à neuf des automates de l'usine.

2022-04-941

Mandat à la firme Lelièvre conseil développement régional

Considérant que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine A adopté son plan de développement économique et touristique à l'automne 2021;

Considérant la décision du conseil de privilégier le site du Phare Cap-de-la-Madeleine dans son plan d'action;

Considérant que le projet de mise en valeur du site sera réparti sur trois années, soit 2022, 2023, 2024;

Considérant l'offre de service présentée par la firme LCDR et que celle-ci répond aux attentes de la municipalité;

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu unanimement que l'offre de service de Lelièvre conseil développement régional soit acceptée telle que présentée et payée à même les surplus cumulés.

2022-04-942

FAIR volet 4 2022

Considérant que la municipalité a accès au programme FAIR volet 4 2022 par l'entremise de la MRC de la Haute Gaspésie;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité autorise le directeur général à présenter une demande dans le cadre du Fonds d'aide à l'initiative régionale (FAIR) volet 4 à la MRC de la Haute Gaspésie pour permettre d'embaucher un employé saisonnier pour l'été 2022, afin d'effectuer divers travaux prévus à certaines infrastructures municipales.

2022-04-943

Adoption du rapport annuel du service incendie 2021

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu unanimement d'accepter le rapport annuel du service incendie préparé par le chef du service, tel que présenté.

2022-04-944

Demande à Telus

Considérant que le poste de télévision CHAU-TV diffuse des publicités et des informations provenant du Côté-Sud de la Gaspésie et du Nouveau-Brunswick sur le territoire de la Haute-Gaspésie.

Considérant que les résidents de la Haute-Gaspésie consomment en grande majorité des produits et services ainsi que des nouvelles locales sur le territoire de la Haute-Gaspésie et du Bas Saint-Laurent.

Il est proposé par Albiny Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine demande à télus de revoir sa programmation de façon à ce que les citoyens de la Haute-Gaspésie puissent bénéficier des publicités et des informations locales correspondant aux réalités de consommation sur le territoire de la Haute-Gaspésie et du Bas Saint-Laurent soit CFER-TV.

Suivi du Maire et des conseillers

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs

Correspondance

Le Maire Joël Côté fait lecture des diverses correspondances

Période de questions

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance

Levée de l'assemblée

2022-04-945

Il est proposé par Sylvie Langlois que l'assemblée soit levée, il est 19 h 55.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Joël Côté maire

Vital Côté directeur général